

SEANCE ordinaire du 12 février 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 12 Convocation du 06/02/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Aimé MAIERON, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents : Mme Marion ALEXANDRE
 M. Benjamin LEDOUX

Désignation du Secrétaire de séance : M. Loïc GARNIER

Délibération n° 012 2024

Renouvellement de la convention de partenariat de l'Agence Postale Communale

La convention actuelle pour l'Agence Postale Communale (APC) arrive à terme le 10/05/2024.

Le Maire expose le nouveau contrat de présence postale 2023-2025 et les modalités d'organisation de l'APC, qui devient point de contact du réseau de La Poste, offrant toute la gamme des services de La Poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- décide de renouveler la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières garantissant une indemnisation correspondant aux nouvelles modalités de gestion,
- autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat proposée.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

